CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMUNICATION

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) et de ses clients. Seules les conditions particulières énoncées s'il y a lieu au recto du devis, les présentes conditions générales de vente et le code de commerce réglementent les conditions de vente des prestations fournies par l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). Aussi, les présentes conditions générales de vente prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du client ou du tiers. Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposables à l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) quelque soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 1 - Objet de la mission

L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) peut conseiller le client sur tous les aspects liés à sa politique de communication et de publicité. Plusieurs type de missions peuvent être confiées à l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) : des travaux de création et/ou des travaux de production. Selon la mission, l'agence, peut agir accessoirement comme mandataire du client en matière d'achats d'espaces publicitaires ou pour la réalisation de prestations ayant pour objet l'édition ou la distribution d'imprimés publicitaires, de réservation de noms de domaines... En exécution de la mission qui lui est confiée, l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) produit des créations publicitaires et peut faire appel à des tiers pour la réalisation ponctuelles de contributions particulières telles que photographie, illustration, film... et procédera à l'acquisition des droits de propriété intellectuelle tels que les droits d'auteur, droits à l'image, etc... spécifiquement attaché à ces contributions, auprès de chacun des intéressés. En contrepartie de sa mission, l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) perçoit une rémunération qui est en fonction du budget qui lui est confié.

Article 2 - Devis et commande

La prestation à réaliser comprend tout ce qui est explicitement listé sur le devis. Le devis est établi à partir des éléments et informations fournies par le client. Les travaux et frais techniques sont évalués en fonction de la mission à réaliser et des contraintes qui lui sont liées (clichés, exécution techniques, film...). Le devis peut prévoir le recours à « la vente d'art ». L'acquisition de ces droits est alors directement négociée par l'agence au frais du client selon les nécessités de la communication objet de la mission. Les tarifs mentionnés sur le devis s'entendent en euro et Hors Taxe. Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans le devis tous les frais extraordinaires engagés par l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) en cours de la mission non prévus initialement et nécessaires à la bonne réalisation du projet (déplacements dans un rayon excédant les 15 kms au depart de l'agence (siege social), achats de logiciels spécifiques...) ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire et/ou imprévue demandée par le client en cours de mission. Ces frais seront facturés au client, en sus. Toute modification au cours de la réalisation de la mission peut entraîner une

majoration des prix. Toute prestation ne figurant pas dans le devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Les prix et les délais de réalisation sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables lors de l'acceptation par le client si celle-ci intervient dans le courant du mois. L'acceptation du client est matérialisée par la signature du devis. A partir du moment où le client valide sa commande par la signature du devis, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve de prix, la mission confiée à l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES).

Article 3 - Conditions de paiement

Les paiements sont effectués, au choix du client, par chèque ou par virement bancaire. Sauf convention contraire, le paiement de la mission doit intervenir à la hauteur de 50% lors de l'acceptation du devis et à la hauteur de 50% dans les trente jours de la facture finale émise par l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) A compter du trente et unième jour de la facture en souffrance, la somme ainsi due portera un intérêt de retard égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal, l'intérêt étant dû à compter de ce terme contractuel et par le seul fait de l'arrivée de ce terme. Convention d'anatocisme : Des intérêts moratoires seront calculés sur les intérêts de retard euxmêmes selon le taux conventionnel et dans la limite des règles fixées par l'article 1154 du Code Civil. En outre, à titre de clause pénale, dans les conditions posées par l'article 1226 du code civil, tout retard de paiement de la facture finale de plus de trois mois entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, à la charge du client défaillant, en sus des intérêts de retard, une indemnité forfaitaire fixée à 15% du montant de la facture impayée. La totalité de la production, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) tant que la facture finale émise par l'agence n'est pas payée en totalité par le client. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production à compter du règlement de la facture finale.

Article 4 - Réalisation de la mission

L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) exécutera sa mission dans le strict respect du devis accepté par le client, des règles de l'art avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité. Elle mettra en œuvre les moyens humains et techniques adéquats et nécessaires, formulera toutes remarques, commentaires et/ou suggestions permettant d'améliorer l'efficacité de sa mission. L'agence reste seul juge des différents moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Le client s'engage à fournir à l'agence et ce sans exception, tous les documents et informations qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de la mission. Tout texte fourni par le client doit être préalablement relu et corrigé par le client, aucune modification ou faute de toute nature ne seront corrigé pas l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES).

L'agence ne débutera sa mission qu'une fois les conditions suivantes remplies : - paiement d'un acompte de 50% sur la totalité des travaux à engager lors de l'acceptation du devis, cet acompte étant définitivement acquis pour l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). - avoir la totalité des documents et informations nécessaires à l'exercice de sa mission ; tout retard dû au fait du client, notamment suite à un manque de collaboration, transmission tardive de documents, remise de documents incomplets ou erronés, fera bénéficier l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) d'un report de délai de livraison au moins égal à la durée de ce retard.

L'agence se réserve le droit de travailler avec des prestataires indépendants et des soustraitants qu'elle estime et plus généralement s'adjoindre tous tiers pour exécuter sa mission tout en conservant la direction et la responsabilité de son exécution. Si le client souhaite confier l'impression et/ou l'édition à un autre prestataire de son choix. l'agence décline toute responsabilité consécutive au choix de prestataires qui lui sont étrangers, le client étant seul responsable de ses choix. Selon le type de mission, une maquette finale du projet éditée par l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) matérialisant les éléments de création peut être présentée au client, avant sa production, son impression ou sa diffusion. Elle doit faire l'objet d'une validation par le client par tous moyens écrit (lettre, photo, courriel...), plus communément appelée « bon à tirer ». Dans le cas où le client refuserait d'agréer la maquette ou le projet présenté, l'agence pourra accepter la demande du client ou formuler une nouvelle proposition avec un délai et un prix. Faute d'accord, les parties devront décider de la poursuite ou non de collaboration et des modalités de règlement de l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) compte tenu des travaux effectués. Toute demande de correction d'auteur émise auprès de l'agence par le client engage l'entière responsabilité de ce dernier. Si en cours de mission, des corrections souhaitées par le client devaient entraîner des modifications significatives et de ce fait, aboutir à un remaniement profond du projet de départ validé par le client, l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) se réserve le droit de facturer toute prestation engagé à ce stade et de réviser le devis initialement accepté par le client. De la même manière, dans ce cas où le client déciderait de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours, la rémunération initialement convenue dans le devis accepté par le client restera intégralement due à l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES).

Article 5 - Responsabilité

Chacune des parties assure sa responsabilité civile suivant les règles de droit commun. L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) a, en outre, souscrit une assurance garantissant sa responsabilité professionnelle et contractuelle. Compte tenu de la nature des prestations, qui lui sont confiées, l'agence n'est tenu qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, l'agence ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles modifications et/ou corrections apportées, par le client ou par tout tiers projet initialement proposé par l'agence CREA-SUD lui, au COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). Les délais de livraison figurant dans les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et, en aucun cas, un retard raisonnable dans la livraison ne peut entraîner une annulation de la prestation confiée à l'agence ou des dommages et intérêts. Les logos, plaquettes, brochures, campagne de communication, site internet... livrés par l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) sont des créations originales. L'agence apporte toute son attention à ce qu'elles le soient. Cependant, étant donné la multitude des marques existantes et la récurrence de certains thèmes ou symboliques, il se peut que parfois, un logo comporte certains traits de ressemblance avec un autre logo. Il ne pourrait s'agir que d'un hasard et l'agence décline toute responsabilité sur ce point. Le client reconnaît, assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par l'agence. L'ensemble des images utilisées avant, pendant et après les créations sont sous la complète responsabilité du client et n'engage en aucun cas l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). Le client viellera à ce que l'utilisation des images qu'il fournira à l'agence ainsi que les images utilisées par l'agence respectent le droit à l'image, les bonnes mœurs ainsi que les ayants droits dépositaires desdites images. Le client est parfaitement informé que certaines images ne peuvent être utilisées que dans un temps et un tirage limité et uniquement pour certains usages. Le client reconnaît en outre avoir pris connaissance des

mises en garde effectuées par l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, les modalités d'utilisation des images et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation. Le client garantit l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations sur ses produits ou services provenant d'une publicité trompeuse ou de nature à induire en erreur ou d'une concurrence déloyale. Le client garantit également l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) contre les conséquences d'une utilisation des créations au-delà des limites de la mission. Le client est également responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité notamment des mentions obligatoires qu'il convient de faire figurer sur le support commandé, compte tenu de la législation et de la réglementation en vigueur. Lorsque l'agence n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique (auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, en matière de réservation et de diffusion de messages publicitaires...), il faut tenir compte des conditions générales de vente de ces organismes. Le client reste seul engagé vis-à-vis des organismes et reconnaît agir en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

BAT (Bon à tirer):

La validation du BAT engage la responsabilité du client concernant les contenus textuels fournis par vos soins sur les travaux d'impression livrés. Suite à votre validation, l'agence déclinera toute responsabilité concernant les éléments que vous aurez validés. Veuillez noter qu'à validation, votre fichier partira directement en impression et ne pourra plus être modifié.

Rappel des conditions de vente spécifiques aux metiers du web :

1- L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) décline toute responsabilité concernant les contenus textuels et iconographiques fournis par le client. Le client s'engage à transmettre à notre agence ses textes dans un format numérique éditable. Ces derniers doivent être par défaut, vierge de toute erreur.

Toute étape de validation implique la relecture des textes par le client, et son accord sur le contenu, et sa mise en page. Nous vous conseillons, par ailleurs, une double relecture en interne par des personnes différentes. Le terme de validation finale "BAT - bon pour accord + signature client (ou validation numérique) + date" dégage l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) de toute responsabilité sur l'ensemble de sa création. Un accord "BAT - bon pour accord + signature client (ou validation numérique) + date" transmis par email, tient lieu de validation finale."

2- "La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par les représentants légaux de la société CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES), concernant les lois du copyright, de la propriété intellectuelle, les mentions légales à faire paraître, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation."

Article 6 - Propriété intellectuelle

L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) demeure seule titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis. L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) détient sur l'œuvre composant la mission réalisée tous les droits patrimoniaux et moraux d'un auteur et ne cède au client, sauf spécification contraire, qu'un droit d'usage des supports matériels sur lesquels figure ladite œuvre. Le client n'a droit que d'exploiter la création et ne peut, à ce titre, communiquer à un tiers, même gratuitement, en dehors bien entendu de l'objet même de la mission confiée à l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) tout ou partie de l'œuvre réalisée, ni la publier ni la reproduire sans l'accord préalable écrit de l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). Toute utilisation de la création par le client, non prévue initialement doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable de notre agence et d'une rémunération à convenir. L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) veillera à ce que la réalisation de sa mission n'enfreigne aucun droit d'auteur, aucune marque de commerce et aucun autre droit, titre ou intérêt de propriété intellectuelle, appartenant à toutes tierces personnes physiques ou morales. L'agence fait son affaire personnelle de l'obtention des droits d'utilisation de tous droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution des prestations commandées par le client et régularisera si besoin est, les cessions de droits imposés par le code de la propriété intellectuelle et autorisation diverses nécessaires. L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) indique alors au client les limites d'utilisation des éventuels droits des tiers sur les créations retenues. En cas de poursuites, ou réclamations exercées par un tiers, le client s'engage à effectuer les modifications afin de supprimer les éléments litigieux et à les remplacer par des éléments entièrement originaux ou pour lesquels l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) détient des droits. De son côté, le client doit être titulaire de tous les droits d'exploitation des œuvres ou droits de propriété intellectuelle apportées à l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) en vue de leur reproduction. Il en va de même pour tous les signes distinctifs et de charte graphique (dessins, marques, photographies, ...) qui pourraient être apposés sur tout support de communication (affiches, tee-shirts, flyers, etc.) dont la fabrication serait confiée à l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES)

Article 7 - Conservation de la base de données et des sources - Promotion des créations

L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) conservera la base de données et des sources de l'ensemble des travaux et réalisations effectués pour le compte du client sans limitation. L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) peut mentionner le nom du client dans ses références commerciales et apposer sa signature sur ladite œuvre sauf avis contraire du client notifié par écrit en lettre RAR. Sauf dispositions contraires écrites, l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) à travers ses représentations légaux et commerciaux pourra diffuser ses créations réalisées pour le compte du client à des fins promotionnelles de « présentation de créations » sur tous types de supports sans limitation de durée dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité.

Article 8 - Confidentialité

L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) et le client s'engage à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie

de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques...) auxquels ils auront pu avoir accès dans le cadre de leurs relations contractuelles.

Article 9 - Litiges - Election de domicile

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable. Le tribunal de Commerce de Pau sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites, sauf en cas de compétence exclusive autre.

Pour l'exécution du présent contrat, les parties élisent respectivement domicile :
- l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) à l'adresse
de son siège figurant sur le devis,
- le client, à l'adresse indiquée sur le devis ou celle modifiée par ses soins lors de la
signature du devis.

ÉVÈNEMENTIEL

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations de l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) et de ses clients. Seules les conditions particulières énoncées s'il y a lieu au recto du devis, les présentes conditions générales de vente et le code de commerce réglementent les conditions de vente des prestations fournies par l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). Aussi, les présentes conditions générales de vente prévaudront sur toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du client ou du tiers. Toute condition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposables à l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) quelque soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 1 - Mandat

Le Client délègue à l'Organisateur, qui accepte la responsabilité de l'organisation de l'événement, ou service, correspondant, au stade du présent, aux critères qui seront décrits dans le devis ou le contrat d'organisation. Le mandat est donné pour la durée d'études et de réalisation complète de l'événement. Il en est de même pour les projets de communication WEB, globale, graphique, conversationnel ou autre. Aucun service, aucune prestation de l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne sera réalisé sans devis, contrat, mandat et conditions signés de la part du client.

Article 2 - Devis

Toute intervention de l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) fait l'objet d'une note de travail ou d'un devis estimatif, détaillé et personnalisé remis ou envoyé (e-mail, et/ou lettre simple) au Client. Ce devis comporte la désignation et le type de prestations déterminé à partir de la demande exprimée par le Client ainsi que les modalités et coûts y afférents.

Article 3 - Obligations de l'agence Event'Com

Pendant la durée du mandat, l'Organisateur s'engage à rechercher et mettre en œuvre tous les composants tels que définis dans le contrat. L'Organisateur s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le Client qui seront tenues confidentielles. Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges pourra être communiquée aux partenaires commerciaux de l'agence qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité.

Article 4 - Obligations du client

Le Client s'engage à ne pas dissimuler à l'Organisateur ou ses intervenants, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation. Le Client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont l'Organisateur aurait besoin. Le Client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues.

Le Client s'engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l'événement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, artistes, personnels et collaborateurs de l'Organisateur. De manière générale le client mettra tout en œuvre pour faciliter l'organisation de l'événement par l'agence.

Article 5 - Conditions financières

Les communications de tarifs, publicités ou autres, ne sont pas un engagement de prix fermes. Ceux-ci étant susceptibles de variations suivant les prestations et services désirés, des conditions techniques, les conditions et les lieux de réalisations. Les devis sont gratuits, sauf cas échant, ils seront déduis de la facture définitive. Les règlements sont à libeller à l'ordre de CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). Les acomptes à verser seront stipulés sur le devis ou le contrat de réservation et en fonction de l'avancée du projet et des partenaires. Le solde est à régler à réception de facture.

Honoraires: l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) percevra au titre de sa prestation, des honoraires d'intervention définis dans le devis. Ce tarif est valable uniquement pour un projet se situant dans un rayon de 50 km du siège de l'entreprise (ou de l'une de ses filiales). Dans le cadre d'une prestation en dehors de cette géographie, des frais de déplacement et éventuellement d'hébergement seront facturés en sus. Ils sont forfaitaires mais sont susceptibles d'être augmentés selon la charge de travail induite par la modification du cahier des charges. Le client reste cependant en droit d'accepter ou non les propositions de l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). Il peut les accepter en l'état, en demander toute modification sous réserve des délais autorisant la réalisation de l'événement, ou tout simplement refuser l'ensemble du projet sans avoir à en préciser les motifs. Dans ce dernier cas, le client dégagerait immédiatement l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) de toute obligation envers lui et ne pourrait prétendre, de ce fait, à quelque remboursement que ce soit de tout ou partie des acomptes et honoraires versées. Acomptes : Si le client renonce à l'ensemble du projet ou en partie, les acomptes versés à L'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) et ses partenaires ne seront pas remboursés. De la même manière, toute annulation, reiet, ou interruption 30 jours avant la date de l'événement initialement prévu, la rémunération initialement convenue dans le devis accepté par le client restera intégralement due à l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES).

Article 6 - Responsabilités

Le client est responsable de tout dommage direct ou indirect, que lui même ou les participants pourraient causer au cours de la manifestation. L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, intempéries, casses, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) apportés par le client ou appartenant aux participants, quelque soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons...). L'organisateur sera dégagé de toute obligation au cas

où un évènement de force majeure ou fortuit surviendrait (grève, incendie, intempéries, dégâts des eaux). En aucun cas L'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la (des) prestation (s) fournie (s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), lequel est (sont) seul(s) responsable(s) vis à vis du Client. De même en cas de prestations musicales, le client s'engage à prendre à sa charge les droits musicaux et à contacter la SACEM de sa région. Le client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité. A cet effet le client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout participant le cas échéant, à tout recours à l'encontre de l'organisateur en cas de survenance de quelconque de ces évènements précités.

Article 7 - Assurances et annulations

L'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) conseille vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin d'étudier avec lui la validité de son assurance responsabilité civile et la souscription éventuelle d'une assurance complémentaire concernant l'évènement. Si après d'éventuelle dénonciation du contrat, le Client venait à réaliser ou faire réaliser l'événement qui aurait été défini par l'Organisateur, une somme égale à 50% du projet plagié serait due à l'organisateur.

Annulation du fait du Client : en cas de désistement, refus, ou annulation de la part du client, l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) sera libérée de toute obligation envers le Client et celui-ci ne pourra prétendre ni au report de l'évènement à une autre date, ni au remboursement des sommes déjà versées et conservées par l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) à titre d'indemnité de résiliation contractuelle irréductible. Pour les projets de communication, le bon pour accord, et autres documents signés, valident les conditions d'annulation citées ci-dessus. Pour les projets d'organisation, en cas d'annulation à 7 jours de la date de prestation, la totalité des cachets est redevable. Annulation du fait de l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) : en cas d'annulation par l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) d'une ou de plusieurs prestations devant être effectuée(s) à son Client, l'agence présente une assurance responsabilité civile professionnelle. En tout état de cause, elle ne saurait être tenue responsable de l'inexécution des ses obligations en cas de forces majeures définies par le code civil et notamment en cas de grève totale ou partielle, inondation, incendie, panne informatique, accidents de circulation, accidents humains, intempéries, révoltes, manifestations...

Article 8 - Clause de confidentialité

L'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) s'engage à conserver le caractère confidentiel de cette opportunité d'investissement et de toutes les informations contenues dans les documents transmis ainsi que celles que vous pourriez nous communiquer oralement pendant notre collaboration. Les informations que vous nous communiquez sont utilisées aux seules fins du projet concerné. Nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les engagements visés par la présente, par nos employés, conseils, et partenaires et ceci pour une durée de 12 mois. Cet Accord de confidentialité est réciproque. Si le Client venait à réaliser ou faire réaliser l'événement qui aurait été défini par notre agence, une somme égale à 50% de tous les projets devisés et plagiés serait due à l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES).

Article 9 - Droits à l'image

Le Client autorise expressément l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES), et tous ses ayants-droit : à fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux.

A diffuser son image avec le logo de l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). En conséquence, le Client garantit l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image qui serait susceptible de s'opposer à leur diffusion.

Le Client reconnaît d'ores et déjà être informé et accepter que la décision d'exploiter ou non son image sera laissée à la discrétion de l'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). L'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne prend à son égard et à ce titre aucun engagement d'exploitation en tout ou partie des images enregistrées.

Cette autorisation est accordée pour une durée de dix (10) ans à compter de la signature des présentes, renouvelable par accord mutuel des parties, formalisée par écrit, et restera valable en cas de changement de son état civil actuel.

L'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) s'engage à solutionner les éventuels problèmes liés à l'utilisation des clichés. L'Agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) confirme que quel que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, la rémunération forfaitaire des prestations est fixée à ZERO (0) euros.

Article 10 - Réclamations

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à l'Organisateur, dans un délai de huit (8) jours maximum après la fin de la manifestation.

Article 11 - Litige

En cas de litige, l'attribution de compétence est faite auprès des tribunaux dans la ville où se situe le siège social de l'agence CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). La loi applicable aux relations contractuelles est la loi Française exclusivement.

SITES ET/OU APPLICATIONS WEB

Article 1 - Généralités

CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) fournit des prestations informatiques et multimédia liées à l'Internet.

- Conception et réalisation de site Internet et/ou application Web (Intranet / Extranet)
- Achat de nom de domaine / Hébergement / Référencement par le biais de ses partenaires specialisés
- Formation à l'utilisation des services Internet mis en place pour le client.
- Formations dans le domaine de l'Internet.

Article 2 - Conditions de vente

Tout achat de prestations commercialisées par CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) entraîne l'adhésion entière et sans réserve des conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle écrite de notre part, prévaloir contre nos conditions générales de ventes. Toute condition contraire posée par le client sera donc inopposable à défaut d'acceptation expresse et écrite de notre part. Le fait que nous ne nous prévalions pas, à quelque moment que ce soit, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 - Création de Sites Web

- 3.1. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) s'engage dans le cadre d'une obligation générale de moyens à tout mettre en oeuvre pour assurer la meilleure qualité et régularité des services qu'elle apporte.
- 3.2. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne peut être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit subi par le client, y compris les pertes ou les altérations de données.
- 3.3. Dans le cadre de la création de sites Internet géré par le client, CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES), apportera un soin particulier à la protection des accès client.

Article 4 - Responsabilité liée à la prestation

- 4.1. La responsabilité de CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) est limitée au site Internet et à son contenu dont elle a le contrôle direct.
- 4.2. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne saurait être responsable des liaisons de tous types, assurées par d'autres prestataires.
- 4.3. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers au client du fait de sa connexion à Internet.
- 4.4. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne saurait être responsable, dans le cadre d'un site géré par le client ou CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES), de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client.
- 4.5. Pour toute commande de création et d'hébergement, CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) se réserve le droit de refuser texte, illustration et en général tous contenus qui sont contraires aux bonnes moeurs, ou en infraction avec la législation.

Article 5 - Obligations du client

- 5.1. Dans le cas ou le client fournit à CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) les informations nécessaires à l'exécution de la commande, ces informations devront être transmises selon les spécifications de CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES). La réalisation du site web et/ou des prestations associées commandées ne sera réalisée dans un délai fixé à la commande qu'à compter du moment de la réception de toutes les informations nécessaires à cette réalisation.
- 5.2. Dans le cas ou CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) assure le contenu rédactionnel tels que textes, photos et vidéo en complément ou non des informations fournies par le client, l'article 5.3 s'applique également.

- 5.3. L'ensemble des informations ayant été, préalablement à leur diffusion, sélectionné par le client, CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne saurait être en aucun cas rendu responsable de leur contenu. Lors de l'acceptation de la commande, nous présumons que le client est en possession du droit d'auteur ou de reproduction, et assume toute responsabilité pour les préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction appartenant à un tiers.
- 5.4. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne saurait être tenu pour responsable du non fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement non assuré par ses soins.
- 5.5. Le client sait que CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) reste seul propriétaire des droits de reproduction de ses créations Internet, résultant notamment de la propriété littéraire et artistique. Toute représentation ou reproduction même partielle faite sans autorisation est illicite.

Article 6 - Prix des services, facturation, règlement

- 6.1. Les prix des prestations création de site Internet ou toute autre application Web proposés sont ceux mentionnés dans la proposition commerciale ; ils s'entendent hors taxes et sont payables en euros selon la modalité suivante : 50% à la commande et 50% à la livraison, sauf autre accord précisé sur le devis. Les tarifs sont garantis sans variation à la signature de la commande, sauf application de l'article 17.
- 6.2. La signature du devis par le client vaut reconnaissance du versement de l'acompte.

Article 7 - Propriété

Conformément à la loi du 25 janvier 1985, le transfert de propriété des prestations faisant l'objet de la facture ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral du prix mentionné.

Article 8 - Hébergement et gestion du site

Les prestations d'hébergement proposées sont fournis par un prestataire partenaire tiers. L'offre d'hébergement est liée obligatoirement à une ou plusieurs prestations de services de notre part. Le transfert des DNS sur le serveur de notre partenaire est possible si une ou plusieurs prestations de services de notre part y sont liées. Dans tous les cas, le client pourra prendre connaissance des informations administratives et techniques nécessaires à l'accès à son/ses hébergements.

- 8.1. Dans le cas de la défaillance de ce partenaire, notre société s'engage à trouver et vous proposer toutes les solutions possibles pour y remédier, mais CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) se dégage de toute responsabilité quant aux conséquences de cette défaillance dont les causes ne seraient être directement imputables à notre société.
- 8.2. En aucun cas, CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait : d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client ; de produits défectueux que le client a vendu par l'intermédiaire de son ou ses sites ; de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux oeuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client ; de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues à la conservation des nom de domaines.

- 8.3. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne peut être redevable d'aucune taxation ou autres frais en relation avec les achats faits à partir du site client. Le client accepte de prendre la pleine responsabilité des taxes et frais de toutes natures associés aux produits vendus.
- 8.4. Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ; la contamination par virus des données et/ou logiciels du client ; les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client ; le mauvais fonctionnement des équipements ou le non savoir-faire du client, de problèmes liés au réseau téléphonique ou à internet et/ou en cas de force majeure ; les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.
- 8.5. Le compte client est strictement personnel, il est accessible par un login et un mot de passe confidentiel. Le client est responsable de l'usage de son login et de son mot de passe, toute connexion effectuée en utilisant ces login et mot de passe sera réputée l'avoir été par le client. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne sera en aucun cas responsable de la perte, du vol ou de la diffusion des login et mot de passe.

Article 9 - Nom de domaine

- 9.1. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) offre de procéder à l'enregistrement de noms de domaine avec les extensions .com, .net et .org, ainsi que .fr et autres extensions disponibles en France afin de permettre à toutes personnes physiques ou morales de s'assurer de la propriété du ou des noms de leur choix.
- 9.2. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) s'engage à tout mettre en oeuvre auprès des organismes compétents pour procéder à l'enregistrement du nom de domaine choisi mais ne souscrit à ce titre aucune obligation de résultat.
- 9.3. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) mettra en ligne sous ce nom de domaine une page type, non susceptible de personnalisation, faisant apparaître une mention comportant le nom de domaine.
- 9.4. Du fait des délais qui peuvent séparer la recherche de l'enregistrement du nom de domaine envisagé, l'indication de la disponibilité de ce nom ne constitue nullement la garantie de pouvoir effectivement procéder à son enregistrement. La disponibilité d'un nom de domaine et son enregistrement ne sauraient constituer une garantie contre toute revendication de tiers sur tout ou partie de ce nom.
- 9.5. Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.
- 9.6. Il appartient au client de fournir à CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) les justificatifs éventuellement requis pour l'enregistrement considéré, tel un Kbis ou l'identifiant au répertoire INSEE pour un nom du niveau .fr ou encore le certificat d'enregistrement à l'INPI pour un nom de niveau .tm.fr.
- 9.7. Les prix en vigueur sont ceux mentionnés sur le bon de commande signé et retourné par le client. Les prix s'entendent en hors taxes et sont payables en euros à réception de la facture.

- 9.8. L'enregistrement du nom de domaine du client ne sera pris en considération qu'à réception par CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) du bon de commande dûment rempli et signé par le client accompagné du règlement et des justificatifs nécessaires.
- 9.9. L'enregistrement du nom de domaine n'est effectif qu'à compter de la mise à jour des bases de données des organismes concernés (Afnic, Internic) et du temps de propagation des DNS.
- 9.10. Le client est seul responsable du choix du nom de domaine dont il a sollicité et obtenu l'enregistrement. En aucun cas, CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ne saurait être tenu pour responsable à quelque titre que ce soit de recours, amiables ou contentieux, dont le client pourrait faire l'objet consécutivement à l'enregistrement d'un ou plusieurs noms de domaine.

Article 10 - Commande

Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes ou/et prestations de services.

En signant le bon de commande avec ce document, le client accepte sans réserve nos conditions de vente et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

Les commandes de nos clients sont fermes après délai de rétractation légale ou sauf avis contraire de notre part sous huitaine à compter de la réception du bon de commande.

Article 11 - Délais

Les délais de livraison indiqués ne sont valables que dans la limite des capacités techniques et humaines de CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) à répondre aux commandes. Dans le cadre de l'article 22, le client ne peut exiger de CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. Le client redevable reste de la somme prévue. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) s'engage à réaliser le site Internet dans un délai de 3 mois à partir de la signature et ce à condition de disposer de l'ensemble des éléments et validations pour conduire à la mise en ligne de ce projet. Si au bout de ces 3 mois notre agence n'est pas capable de vous fournir un projet aboutit nous serons soumis à des pénalités de retard de l'ordre de 5% de remise sur le projet par mois dépassés. A contrario, si le client, n'est pas en mesure de fournir l'ensemble des éléments sur la durée initiale prévue, 50% de la somme restante avant solde sera demandée.

Article 12 - Retard de paiement

Tout incident et/ou retard de paiement à l'échéance entraînera l'application d'une pénalité de retard, prévue par la loi 92-1442 du 31 décembre 1992, art. 3-1 al. 3, égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal sur les sommes dues, ainsi que la facturation de l'ensemble des frais financiers, de dossier, de mise en demeure et de recouvrement correspondants, sans préjudice de la suspension et/ou de la résiliation du présent contrat.

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes clauses, non réparé dans un délai de trente jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception, notifiant les manquements, adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourra prétendre. En cas de règlement amiable, de procédures de redressement ou de liquidation judiciaire,

de suspension provisoire des poursuites, de faillite ou de procédures similaires, le présent contrat sera résilié automatiquement, sans notification, à compter de la décision du Tribunal compétent.

Article 13 - Taxes

CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Article 14 - Obligation d'information

Le client s'engage à informer, par écrit, CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).

Article 15 - Confidentialité

CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) est tenu au respect de la confidentialité sur l'ensemble des opérations qu'il réalise pour le compte du client. CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) s'interdit tout usage personnel des données de base, des fichiers et des résultats des traitements, sans l'autorisation expresse du client.

D'une manière générale, les documents ou informations confiés par le client ainsi que les états et les documents provenant de leur traitement par CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES) sont traités sous la plus stricte confidentialité.

Article 16 - Informatique et Liberté

16.1. Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès d'CREA-SUD COMMUNICATION (OU L'UNE DE SES FILIALES), conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du bon de commande ou de la convention pour la formation.

16.2. Le client fait son affaire de toute déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) relative à l'utilisation de son site Internet sauf offre de prestation entrant dans ce cadre.

Article 17 - Force Majeure

Ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles les cas fortuits ou de force majeurs telles que : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Article 18 - Loi applicable et Attribution de juridiction

De convention expresse, les commandes de prestations sont régies par le droit français.

En cas de litige, tant avec nos fournisseurs qu'avec nos clients, attribution de compétence exclusive est faite au Tribunal de Commerce de compétence territoriale.

Article 19 - Dispositions diverses

Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales s'avère non valable ou inopposable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision exécutoire d'une juridiction ou d'une autorité administrative compétente, cette clause sera réputée non écrite et le reste du contrat conservera son plein effet.